



# Le Haillan

**Mairie du Haillan**  
**Département de la Gironde**

**Arrêté Municipal Permanent n°AM2026\_05\_203**  
**Portant sur la réservation d'une place de stationnement pour les véhicules de la Police Municipale sur le parking François Mitterrand**

Le Maire de la Commune du Haillan,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, articles L.2213.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des missions assurées par les agents de la police municipale, il est nécessaire que les véhicules du service soient à proximité immédiate de leurs locaux administratifs,

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Cet arrêté municipal annule et remplace l'arrêté municipal n°411/2021 du 14/12/2021.

### **Article 2 :**

Une place de stationnement est réservée aux véhicules de la police municipale sur le parking de la place François Mitterrand, entre la Halle et la Mairie.

### **Article 3 :**

La pré signalisation et la signalisation spécifiques et conformes à la réglementation en vigueur seront mises en place par Bordeaux Métropole Service Signalisation, responsable de la voirie sur la commune.

### **Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest – Bordeaux Métropole – Le Haillan
- CGEP – 90 allée des Marronniers – Mérignac
- Bordeaux Métropole Service Signalisation
- La Police Nationale de Mérignac
- Les Sapeurs-Pompiers de Saint Médard en Jalles
- La Police Municipale du Haillan
- Les services Techniques du Haillan

Fait au Haillan, le 21/05/2026  
Le Maire

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu :

- de sa réception en Préfecture :
- et de sa publication le :



*Eric Poulliat*  
Eric POULLIAT

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.